

Bureau des Etudiants
en Sciences
(BES)



Assemblée Générale

lundi 19 avril 2004

2 NO 506

Campus de la Plaine - ULB

Procès-verbal



► Notes préalables

Quelques modifications printanières dans ce PV. Tout d'abord, nous avons suffisamment de PVs extrêmement formels (6 en tout) pour nous permettre de les déposer devant une autorité quand nous le désirons. « M. le Secrétaire » redevenu de ce fait Renaud, a par là le plaisir de vous annoncer que vous trouverez dorénavant un prénom devant chaque intervention.

D'autre part, vous trouverez également à partir de cette date un lexique en fin de PV. N'hésitez pas à le compulsier dès qu'un nom vous semble peu familier, ou que la discussion vous semble absconse !

Bonne lecture à tous !

Renaud Maes
Secrétaire du BES
rmaes@ulb.ac.be

► Présents

- Pierre ALEXIS (délégué info)
- Quentin BAIRE (permanent, secrétaire adjoint)
- Amandine CRABBE (déléguée chimie)
- Pierre DE BUYL (coopté CA)
- Julien HECK (délégué CF)
- Andy HOEBEKE (délégué info, secrétaire adjoint)
- Frédéric LIM (délégué math & CF)
- Renaud MAES (délégué CA, secrétaire)
- Quentin SWILLENS (délégué commission de discipline)
- Lionel VAN LEEUW (délégué math & CF)
- Julien WADIN (membre, webmaster)



► Compte-rendu

► Titre VI : Affaire « Pot commun »

Deux assistants de Chimie, en ce compris Thoï-Daï Chau¹, sont venus expliquer aux membres du BES et à quelques étudiants en Biologie présents pour l'occasion ce qui se trame avec les assistants en Chimie.

En effet, d'après la répartition du « *pot commun*² » qui sera adoptée ou rejetée l'après-midi même au CA, un assistant en Chimie doit partir. Et cela aura de graves implications quant à l'organisation des cours de chimie et des labos de chimie dans l'année à venir. Outre un évident problème pour l'assistant qui va devoir partir, cette réorganisation s'opèrera aux détriment des autres assistants de Chimie qui devront fournir plus de travail alors qu'ils sont d'ores et déjà saturés mais aussi, et surtout, des étudiants.

Les laboratoires de Chimie demandent un certain encadrement et, le cadre étant réduit, il faudra restreindre le nombre de manipulations en laboratoire. Les Autorités de la Faculté proposent de diminuer les heures de labo en seconde candi et en première licence Biologie et Bio-ingénieur, pour pouvoir mobiliser un cadre suffisant au sein des labos de première candidature.

Il sera difficile de respecter les programmes prévus par Bologne et la formation des étudiants en Sciences ne pourra qu'en pâtir.

Cette réunion a dès lors pour but d'informer, de se mettre d'accord et de se faire entendre : il ne faut pas négliger le poids que la représentation étudiante peut avoir. Il faut que « *tout le monde parle d'une voix cohérente pour assurer un poids critique* ».

En fait le pot commun est en système fermé : le budget n'a pas bougé depuis bien longtemps et ce malgré le besoin grandissant d'assistants toutes facultés confondues et la défiscalisation des chercheurs.

L'argent de la défiscalisation a été utilisé pour financer les postes « *inéluçtables* » du budget ainsi que les mesures pédagogiques, le pot commun n'en faisant bien sûr pas partie.

L'action proposée est de se faire entendre au CA cet après-midi et ce non pas pour réclamer des assistants en Sciences en les enlevant ailleurs

¹ Ex-délégué du corps scientifique au Conseil et au Bureau Facultaires

² Voir lexique



mais bien pour augmenter le pot commun afin de pouvoir mieux répondre aux besoins d'assistants.

Renaud précise que le Président est d'ailleurs absent car il est en tractation avec l'Interfacultaire³ afin de le convaincre de la nécessité de la chose et pour s'organiser dans la coordination de la voix de la délégation étudiante.

Quelques personnes distribueront un tract pour faire prendre connaissance aux administrateurs des enjeux sous-jacents à leurs votes. Toute autre action serait prématurée et vouée à l'échec : il n'y a pas de possibilité d'action massive étudiante, surtout en Faculté des Sciences.

Renaud ajoute sur cela que les décisions importantes sont prises maintenant et que c'est donc maintenant qu'il faut agir avec les tracts. Après peut-être, on pourrait profiter de la période électorale. En effet, le CA est très politisé et les politiques pourraient être sensibilisés au problème du manque d'encadrement à l'université.

Amandine interpelle Renaud pour lui demander s'il ne serait pas judicieux de faire un dossier à la disposition de tous afin que chacun puisse prendre connaissance aisément de tous les tenants et aboutissants de l'affaire.

Renaud la rassure en précisant que le Président a déjà préparé un historique et que lui-même va compléter le dossier. Il sera bien sûr consultable au BES.

Pierre rejoint la séance (12:50)

Thoi-Dai Chau reprend en insistant sur le fait que le plus important est un minimum d'implication personnelle pour diffuser l'information, faire connaître les problèmes et réagir en fonction.

**On procède à un vote sur le soutien du BES à l'action menée.
Le soutien est accepté à l'unanimité des membres présents.**

³ Voir lexique



Renaud ajoute que pour l'organisation il suffira de le retrouver à 16h devant les PUB puisqu'il doit de toute façon se rendre au CA lui-même et que ceux qui veulent distribuer des tracts sont les bienvenus.

Quentin, les étudiants en Biologie et les deux assistants quittent la séance
(13:00)

► **Titre I : Approbation du PV de l'Assemblée du 29 mars 2004**

Le PV approuvé à l'unanimité.

► **Titre II : Commentaire sur le rapport du Comité**

Aucun commentaire.

► **Titre III : Commentaire sur les informations des membres du Conseil d'Administration**

Aucun commentaire.

► **Titre IV : Commentaire sur les informations des membres du Conseil Facultaire**

- IV.1 Bureau facultaire

Aucun commentaire.

- IV.2 Conseil facultaire

Aucun commentaire.



► Titre V : Informations des délégués de département

Amandine informe l'Assemblée que le dossier WIFI est en cours au département de chimie, qu'ils doivent encore l'examiner mais à priori eux auraient d'autres priorités que cela.

► Titre VI : Affaire « pot commun »

Renaud revient sur le pot commun en précisant à l'Assemblée que Cédric est déjà intervenu dans diverses commissions et le problème est qu'il n'y a pas unanimité au sein des avis rencontrés au sujet de cette affaire.

Il propose que le BES mène une campagne d'information auprès des bureaux et conseils facultaires concernant le budget de l'université et les divers enjeux.

Lionel s'interroge sur la différence entre chargé d'exercice et assistant car il pourrait y avoir plus de chargés d'exercices.

Renaud lui explique la différence entre les deux, rajoutant que les chargés d'exercices sont amenés à disparaître petit à petit car il n'y en a plus besoin et ils seront remplacés par des premiers assistants.

► Titre VII : Campagne d'information

Le site web est presque provisoirement fini : le nom de domaine ne sera bientôt plus un problème mais il manque encore des textes.

Renaud insiste donc pour que les initiatives personnelles ne soient pas timides. Il faudrait peut-être penser à une nouvelle campagne d'affichage, entre autre pour les assemblées générales et pour donner l'adresse du site web. Les initiatives sont toujours les bienvenues même si nous sommes assez avancés dans l'année académique.

Pour ce qui est du memento, il a contacté la personne responsable de l'édition à la Faculté car il s'avère que dans les précédentes éditions il y avait une page pour l'ancien BES. Et le BES disposera donc d'un A4 recto verso aux frais de la Faculté. Pour ce qui est de la journée d'accueil des nouveaux étudiants, il y aura quasi certainement un stand du BES sur l'avenue Héger (les négociations sont en cours mais sur la bonne voie) et pour la première journée de cours à la Plaine, le BES pourra peut-être avoir un petit stand à l'entrée de la cafétéria.



► **Titre IV : Commentaire sur les informations des membres du Conseil Facultaire**

Lionel désire revenir sur le conseil facultaire afin d'expliquer ce qui s'y est passé. Pour le « pot commun », le doyen a refusé d'envoyer une lettre.

La commission sur le fond de promotion en biologie a été également évoquée : normalement il est prévu que 20% d'étudiants siègent à cette commission qui décide de la promotion des professeurs. Le Président du département de Physique s'est insurgé à l'idée que des étudiants décident de la promotion des professeurs. Les étudiants seront à la commission sans pouvoir donner leur avis sur ce point-là.

Lionel rajoute d'ailleurs que cela lui semble un peu torve vis-à-vis du décret participation.

Renaud a la même impression mais précise qu'il va vérifier tout de même pour en être certain.

► **Titre VIIb : Nomination d'un secrétaire adjoint supplémentaire**

Renaud explique à l'Assemblée qu'il aimera pouvoir profiter du concours d'un troisième secrétaire adjoint car le travail ne manque pas.

L'Assemblée le lui concède.

Il demande si cela dérange quelqu'un que Pierre Alexis occupe ce poste car il s'est déjà occupé du dossier WIFI, et qu'il est bon qu'un secrétaire adjoint ait des compétences approfondies en matière d'informatique.

Aucune contestation ne s'élève de l'Assemblée et Pierre Alexis est donc le troisième secrétaire adjoint du BES.



► Titre VIII : Divers

Amandine demande s'il est possible de transmettre ordres du jour et procès-verbaux dans un autre format (que le pdf) pour que tout le monde puisse les lire car elle éprouve en effet quelques problèmes de compatibilité informatique.

Renaud lui assure que cela sera fait et que les deux versions seront chaque fois disponibles sur le site web dès qu'il sera en ligne.

Frédéric demande s'il est possible de faire une mailing list d'information générale.

Renaud lui répond que cela ne sera pas utile puisque normalement tout sera sur le site web et que *toute la documentation* (PV, OJ, règlements,...) se trouve déjà au bureau du BES (O2.213.)

L'Assemblée est levée (13:45).

► Titre IX : Prochaine réunion

La prochaine Assemblée aura lieu le **lundi 26 avril 2004 à 12:10**.
Cette Assemblée sera encore Assemblée Générale.



Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du lundi 19 avril 2004

- ▶ **0.** Accueil et inscription des nouveaux membres
- ▶ **1.** Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 29 mars 2004
- ▶ **2.** Commentaire sur le rapport du Comité (voir annexe)
 - ▶ **a.** Présidence
 - ▶ **b.** Secrétariat
 - ▶ **c.** Trésorerie
- ▶ **3.** Commentaire sur les Informations des membres du Conseil d'Administration (voir annexe)
- ▶ **4.** Commentaire des Informations des membres du Conseil et du Bureau Facultaire (voir annexe)
 - ▶ **a.** Bureau Facultaire
 - ▶ **b.** Conseil Facultaire
- ▶ **5.** Informations des délégués de département
- ▶ **6.** Affaire « pot commun »
 - ▶ **a.** Exposé du problème
 - ▶ **b.** Rencontre avec les délégués du Corps Scientifique
 - ▶ **c.** Actions éventuelles
- ▶ **7.** Campagne d'information
- ▶ **8.** Divers



Annexes à l'ordre du jour

► Rapport du Comité (point 2)

Malgré une période de vacances, les actions suivantes ont été entreprises :

► Présidence

- Confection avec le Secrétaire de la lettre envoyée au jury d'info
- Contacts avec le Doyen, les professeurs et les scientifiques de la faculté afin de déterminer les actions à entreprendre au sujet du « pot commun »
- Suivi du dossier WIFI au BEA, au Conseil de l'Informatique et à la Commission de l'Enseignement (notamment au sein du GT⁴ WIFI)

► Secrétariat

- Rédaction de la lettre destinée au jury d'informatique, envoi de celle-ci le 17 avril 2004 à 00:00.
- Inscription de 5 nouveaux membres
- Organisation des permanences du BES
- Invitation de délégués du Corps Scientifique et d'étudiant(e)s en Biologie, Géologie et Géographie pour discuter du pot commun en Assemblée
- Installation du BES au O2.213

► Trésorerie

- Achat de matériel bureautique

► Informations des membres du CA (point 3)

- Mardi 30/03 - *Commission de l'Enseignement* : interpellation violente du Recteur au sujet du « pot commun »
- Jeudi 1/04 : demande de mise à l'ordre du jour du WIFI en Conseil de l'Informatique et en Commission de l'Enseignement
- Jeudi 8/04 & Mercredi 14/04 – *Assemblée du BEA* : préparation du CA du lundi 19 avril, redistribution des postes en commission suite à l'élection des étudiants administrateurs de Médecine (perte d'un poste d'effectif en Commission des Infrastructures et de Programmation),

⁴ Groupe de Travail



soutien à la plate-forme « Stop Chasse aux Chômeurs⁵ », organisation de la distribution des *Assemblées Libres*, coordination de la journée de sensibilisation aux difficultés éprouvées par les étudiants étrangers, etc.

- Vendredi 16/04 – *GT Port d'Insignes Religieux de la FEF* : définition d'un cadre et d'un plan d'action.

► Informations des membres du Conseil et du Bureau Facultaire (point 4)

► Bureau Facultaire

- Le dernier Bureau a décidé l'encommissionnement de la gestion de la crise provoquée en Département de Chimie suite au retrait d'un assistant (pot commun).
- Il n'y a pas eu de séance du Bureau pendant les vacances.

► Conseil Facultaire

Les nombres entre crochets correspondent aux points de l'ordre du jour.

- [2] & [3] Les délégués sont élus et reconnus
- [7] Cédric est nommé au Bureau, avec Renaud comme suppléant
- [7bis] Le BES est présenté et reconnu
- [8] Les propositions de l'Observatoire des premières années sont acceptées, le corps étudiant émet des remarques concernant le bon fonctionnement du système des personnes ressources et se dit prêt à coopérer (avec le BES) afin d'améliorer son efficacité
- [9] réforme de la 1ère polyvalente :
 - 1er quadrimestre commun en Biologie, Chimie, Bio-ingénieur⁶, Géologie et Géographie
 - au second quadrimestre, 2 orientations :
 - A. Chimie et Géologie
 - B. les autres
 - le choix déterminera l'orientation de l'année suivantele corps étudiant demande que soit précisé dans le rapport, la nécessaire information des étudiants à ce sujet (accepté)

⁵ www.stopchasseauxchomeurs.be

⁶ Anciennement « Agronomie »



Tract distribué aux administrateurs avant le CA du 19 avril 2004

Travaux Pratiques en danger = Qualité de l'enseignement menacée.

Suite à la perte de deux ETP en Faculté des Sciences, nous, Etudiants et Membres du CSND de la Faculté des Sciences, aimerions souligner ces différents points :

- Ces deux dernières années ont vu l'élaboration, dans le cadre de la réforme « Bologne », de nouveaux programmes d'enseignement privilégiant des cursus cohérents, présentant une haute qualité d'enseignement, mais mettant également l'accent sur l'approche pédagogique. L'ensemble des corps de la Faculté des Sciences a été associé à cette réflexion.
- Les Travaux Pratiques constituent dans cette optique un moyen adapté favorisant un contact privilégié et direct avec l'enseignement et l'enseignant.
- A ce propos, des audits effectués en Facultés ces dernières années ont démontré la nécessité d'un encadrement conséquent afin d'assurer à la fois sécurité et qualité des TP.
- Si la perte de ces deux ETP devait se confirmer, nous risquerions de ne pas respecter les programmes établis voire éventuellement de devoir les remanier.

Nous estimons cette situation inacceptable, en ce qu'elle remet profondément en cause une longue réflexion à laquelle avait été associé l'ensemble des corps de la Faculté des Sciences et conduira à une diminution de la qualité de l'enseignement.

Le Bureau des Etudiants en Sciences,
Le Cercle des Sciences,
Le Cercle d'Informatique,
Le Corps Scientifique Non Définitif de Chimie.

Remarque : la graphie n'est pas respectée.



« Pot commun » : exposé du problème

- ▶ Nos assistants = assistants facultaires (engagés sur les fonds de la faculté) + assistants du « pot commun » attribués par le Recteur en Conseil des Doyens.
- ▶ Chaque année, les mandats du « pot commun » qui se terminent sont remis dans le pot, et une redistribution est effectuée, sur base des demandes des facultés.
- ▶ En Faculté des Sciences, le dossier est préparé par le Bureau Facultaire : 8 mandats se terminent, la faculté aimerait en récupérer 8 et obtenir un 9^{ème} en prêt pour un an.
Les 8 postes récupérés seraient redistribués entre départements afin de « stabiliser » certains assistants en cours de thèse.

▶ **Problème : il y a plus de demandes que de postes dans le pot commun.**

- ▶ Le Recteur donne 7 assistants à la Faculté des Sciences.
- ▶ Un assistant ayant déjà été retiré en Math, en Info, en Physique, la seule solution viable est de retirer un assistant en chimie. Or en Chimie les assistants sont fulls (à cause des labos).

« Pot commun » : historique

- ▶ Lors du Conseil Facultaire du 28 avril, les délégués du département de Chimie refusent de donner des charges supplémentaires à un cadre plus restreint.



- ▶ Le directeur de département de Biologie déclare ne pas voir d'inconvénient à une diminution des labos de Chimie en seconde candidature.

▶ Décision : le Conseil Facultaire demande au conseil de département de Chimie de penser à une réorganisation possible des labos permettant de mobiliser un cadre plus réduit, et décide l'organisation d'un Bureau Facultaire élargi.

- ▶ Le Bureau Facultaire élargi aux directeurs de département se tient le mardi 30 avril.

▶ Décision : on retire un assistant en Chimie mais on doit changer le cursus (diminution des manips de labo pour les étudiants de 2^{ème} candi et 1^{ère} licence Biologie et Agronomie dès l'année prochaine).



Lexique

► *Interfacultaire ou Interfac*

L'Interfacultaire est un organisme informel, composé des représentants des trois corps minoritaires, à savoir

- PATGS (Personnel Administratif, Technique, de Gestion et Spécialisé),
- Corps Scientifique,
- Corps Etudiant.

Les trois corps minoritaires se réunissent au sein de l'Interfac afin de prendre, autant que possible, une décision commune, ou en tout cas de s'informer des positions respectives sur les dossiers. Tout ceci afin d'éviter une mainmise éventuelle du Corps Académique sur le Conseil d'Administration.

L'Interfac est un organe totalement non-contraignant. Chaque membre (en ce compris les suppléants) y est libre de faire entendre la position qu'il défend, et, le cas échéant, d'y rester fidèle.

Lors du vote, chaque personne présente possède une voix.

En règle générale, les administrateurs cooptés au CA sont répartis en deux classes : les 2 cooptés du Corps Académique et les 2 cooptés de l'Interfac. L'indépendance des cooptés vis-à-vis des corps qui les ont élus n'est en effet pas toujours garantie.

Le Président de l'Interfac anime les séances, et sert en outre d'interface entre les Autorités et les 3 corps. D'où l'importance d'une présidence intègre. Le mandat du Président peut être remis en question par n'importe quel membre de l'Interfac n'importe quand. Actuellement, l'Interfac est présidé par Fabrizio Bucella, également vice-président du Conseil d'Administration.

(Source : site web liste CAE)

► « *Pot commun* »

Fonds géré par le Recteur permettant aux facultés de compléter leur cadre. Les mandats du pot commun sont prêtés aux facultés jusqu'à expiration des contrats d'engagement. Lorsque le contrat d'un assistant dont le mandat est prêté par le pot commun arrive à expiration, son mandat est remis dans le pot commun. Tous les ans, les postes ainsi restitués au pot commun sont redistribués entre les facultés, suivant leurs besoins (appréciés au sein du Conseil des Doyens), par le Recteur.